

**ACCORD RELATIF A LA PERIODE DE RECONVERSION OU DE PROMOTION PAR
ALTERNANCE DITE « Pro-A » POUR LES SALARIES INTERIMAIRES EN CONTRAT A
DUREE INDETERMINEE DE LA BRANCHE DU TRAVAIL TEMPORAIRE (IDCC 2378)**

Préambule

En 2019, près de 2,7 millions de personnes, soit près de 777 000 salariés intérimaires en équivalents emplois temps plein ont travaillé dans l'intérim sur une très grande variété de métiers et de secteurs d'activité et plus particulièrement dans les secteurs de l'industrie, du BTP et du tertiaire. Plus de 75% de ces salariés intérimaires sont des ouvriers et près de 41% sont des ouvriers qualifiés. Par ailleurs, près de 48 000 salariés intérimaires était en CDI intérimaire à fin 2019 (sources : rapport économique Prism'emploi 1^{er} semestre 2020 et rapport de branche OIR 2019).

Le secteur de l'intérim étant par nature multisectoriel, son niveau d'activité est totalement corrélé à celui des secteurs d'activité qui ont recours à l'intérim.

Or, la crise sanitaire, économique et sociale que traverse actuellement la France a touché la majorité des secteurs professionnels qui enregistrent des baisses d'activité entraînant, par voie de conséquence, une baisse inédite et durable du niveau d'activité des entreprises du secteur de l'intérim. Les effets sur l'emploi intérimaire sont désastreux avec près de 110 000 emplois en équivalent temps plein détruits (source : baromètre Prism'emploi novembre 2020 par rapport à 2019).

Ainsi (source : baromètre Prism'emploi novembre 2020 par rapport à 2019) :

- Dans le secteur du BTP, la baisse de l'emploi intérimaire atteint -19,9% ;
- L'intérim industriel, en recul de -15,9% reste fortement impacté par les difficultés économiques des filières aéronautiques ;
- Dans le commerce et les services, les baisses sont respectivement de -26,7% et -25% ;
- A rebours des autres secteurs utilisateurs, l'emploi intérimaire se maintient dans les transports-logistique (+13,8%), grâce au développement des activités d'entreposage et de tri postal, porté par l'essor du commerce électronique.

Dans ce contexte inédit, l'accompagnement et l'anticipation des mobilités et des reconversions professionnelles sont au cœur des enjeux de l'emploi et de la formation dans la branche.

Face à l'urgence de la situation, l'adaptation des compétences et des qualifications à l'évolution rapide des besoins de l'économie devient une préoccupation majeure pour les partenaires sociaux de la branche qui ont décidé, par accord du 10 juillet 2020, d'initier une démarche de GPEC de branche en cours de déploiement dans le cadre d'un accord d'engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC) conclu avec le Ministère du travail.

L'un des objectifs de cette démarche de GPEC de branche est de sécuriser les trajectoires et les reconversions professionnelles des salariés intérimaires grâce à un renforcement de leurs compétences et de leurs qualifications et une meilleure adéquation entre ces compétences et qualifications et les besoins d'emploi identifiés au plus près de la réalité des territoires.

En outre, au-delà de ces analyses conjoncturelles, les entreprises ayant recours à l'intérim recherchent une main d'œuvre de plus en plus qualifiée. Elles sont ainsi en attente d'une maîtrise technique importante et proposent des missions accessibles à des salariés intérimaires disposant de la bonne qualification.

Afin d'accompagner les entreprises de travail temporaire et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETT/ETTI) dans la sécurisation des trajectoires professionnelles de leurs salariés intérimaires, les partenaires sociaux de la branche souhaitent, par le présent accord, favoriser le recours à la période de reconversion ou de promotion par l'alternance, dite « Pro-A », par des actions de formation ou par des actions de validation des acquis de l'expérience, ayant pour objectifs :

- Soit la reconversion professionnelle permettant au salarié de changer de métier ;
- Soit la promotion sociale ou professionnelle permettant de valoriser le parcours du salarié.

Conformément à la législation en vigueur, la mobilisation de la Pro-A par les ETT/ETTI nécessite l'établissement d'une liste de certifications éligibles dans le cadre d'un accord de branche étendu, élaborée à partir de constats de forte mutation d'activité et du risque d'obsolescence des compétences des salariés visés.

En conséquence, sur la base des travaux menés par la CPNE de la branche, les parties signataires du présent accord, conviennent des stipulations suivantes :

Article 1 – Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de préciser les certifications accessibles dans le cadre de la « Pro-A » conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les parties signataires souhaitent également rappeler, dans le cadre du présent accord, les modalités de mise en œuvre de la Pro-A, ainsi que les conditions de sa prise en charge visées dans l'accord du 29 novembre 2019 en faveur du développement des compétences et des qualifications des salariés de la branche du travail temporaire tout au long de leur vie professionnelle.

Article 2 – Publics bénéficiaires

Peuvent bénéficier du dispositif Pro-A, les salariés intérimaires titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI), tel que mentionné à l'article L. 1251-58-1 du code du travail.

Pour les salariés intérimaires titulaires d'un contrat de mission, tel que mentionné à l'article L. 1251-1 du code du travail, les partenaires sociaux de la branche sont en cours de discussion avec le Ministère du travail aux fins d'examiner les conditions de leur éligibilité au dispositif Pro-A.

Une fois que ces conditions seront arrêtées, les partenaires sociaux de la branche conviennent de conclure un avenant au présent accord.

Article 3 – Certifications professionnelles éligibles à la Pro-A

Article 3-1 – Principes

Conformément à la législation en vigueur, la Pro-A vise les actions de formation nécessaires à l'acquisition d'une certification, qui peut être :

- Soit être le socle commun de connaissances et de compétences professionnelles (Certificat CléA et CléA numérique) ;

DS DS DS DS DS DS DS


- Soit être l'une des certifications enregistrées au RNCP et figurant dans une liste de branche élaborée sur la base d'éléments d'analyse, permettant de justifier les choix des certifications professionnelles retenues, au vu des constats et anticipations de forte mutation d'activité et de risque d'obsolescence des compétences.

Par ailleurs, en application de la législation en vigueur, les actions de formation complémentaires à la validation des acquis de l'expérience (VAE) visant l'acquisition des certifications mentionnées dans la liste fixée dans le cadre du présent accord, sont également éligibles à la Pro-A.

Article 3-2 – Constats et analyses justifiant les choix des certifications retenues

Dans le cadre de ses travaux en vue d'élaborer la liste des certifications éligibles à la Pro-A pour les salariés intérimaires, la CPNE de la branche s'est appuyée sur les résultats de l'étude « Métiers à enjeux dans l'intérim » produite par l'Observatoire de l'intérim et du recrutement (OIR) et de deux études industrie et logistique réalisées par l'OPCO AKTO.

L'objectif de l'étude « Métiers à enjeux dans l'intérim » menée en 2019 par l'OIR, était de déterminer, dans une approche prospective, les métiers à enjeux en matière d'emploi et de compétences dans le travail temporaire et de caractériser les problématiques de recrutement.

Les résultats de cette étude ont permis de tirer les enseignements suivants :

L'intérim étant une forme d'emploi et non un métier en tant que tel, il connaît des dynamiques emplois-compétences qui lui sont propres. Ainsi un métier peut être considéré « en déclin » au sein d'un secteur d'activité – en raison d'une automatisation à venir par exemple – et dans le même temps voire son taux de recours à l'intérim augmenter fortement. A l'inverse, des processus de « ré internalisation » de compétences peuvent conduire à un recul du taux de recours à l'intérim alors que le métier augmente fortement en volume au sein d'un ou plusieurs secteurs d'activité.

Pour mieux appréhender ces dynamiques emplois-compétences spécifiques au travail temporaire, l'OIR a mis en relief **30 premiers métiers à « enjeux »**, sur lesquels ces dynamiques sont les plus saillantes, en termes de tension, de déclin ou de mutation, au sein des principaux secteurs d'activité ayant recours à l'intérim à savoir, l'industrie, la construction, le transport logistique, le tertiaire et le commerce.

Dans le cadre de ces travaux d'étude, l'OIR a classé les métiers sur lesquels l'intérim est fortement sollicité en fonction de leurs enjeux :

- Les métiers en transformation/mutation tels que le préparateur de commandes évoluant en métier d'agent de Picking, qui correspondent à l'évolution et à la transformation de certaines fonctions traditionnelles, de métiers historiques en lien avec les nouvelles technologies.
- Les métiers en déclin/en obsolescence tels que le rémouleur et le poinçonneur dont les domaines d'activité ou la raison d'être sont en voie de disparition en raison notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation.
- Les métiers émergents/en développement tels que le community manager, le chargé de conformité, le digital planner qui apparaissent suite à l'adaptation du secteur, de l'entreprise à un environnement changeant (innovations, nouveaux besoins de la société, réglementation, ...). Deux critères permettent de qualifier le métier « d'émergent » : les offres de métiers sont en croissance constante et l'intitulé du

métier tend vers une appellation commune. Le cas échéant, des formations se mettent en place pour répondre au besoin de professionnels sur le terrain.

- Les métiers en tension souffrant d'une inadéquation effective ou prévisionnelle, souvent à la maille bassin d'emploi, entre les besoins et les ressources que celle-ci s'exprime en termes d'embauche ou d'écart de compétences entre compétences détenues et compétences exigées.
- Les métiers concurrencés par d'autres formes d'emploi (auto-entrepreneuriat, travailleurs détachés, ...) tels que l'ouvrier du bâtiment ou le chauffeur routier.

Ces analyses ont permis d'identifier les métiers ayant des dynamiques d'emploi très fortes dans l'intérim en termes de tension, de mutation de compétences, d'émergence et de potentiel de croissance.

Dans ce contexte, l'étude de l'OIR a permis aux partenaires sociaux de déterminer une liste suivante de premiers métiers à enjeux dans l'intérim :

Secteurs d'activité	Métiers identifiés
Transport logistique	Le cariste Le chauffeur routier (PL, SPL, ...) Le préparateur de commande Le manutentionnaire
Commerce	Le cuisinier Le serveur
Construction	Le coffreur/bancheur/coffreur-bancheur Le conducteur d'engins L'électricien Le maçon Le menuisier Le plaquiste
Industrie	L'opérateur de production /Agent de production Le conducteur de ligne Le conducteur d'équipement de production alimentaire Le soudeur Le technicien de maintenance Le tourneur fraiseur
Tertiaire/services	Le comptable L'aide-soignant Le mécanicien Le technicien fibre optique Le Community manager Le Webmaster

En complément de ces analyses, les deux études sur « Les évolutions des emplois intérimaires dans l'industrie et la logistique » menées en 2019 par l'OPCO AKTO avaient pour objectif d'appréhender les évolutions des besoins en compétences des entreprises industrielles et de la logistique liées aux transitions numérique et écologique et leurs conséquences sur le recours à l'intérim.

Les résultats de ces deux études ont permis de tirer les enseignements suivants :

Le secteur industriel connaît une mutation technologique profonde caractérisée par une interconnexion des machines et des systèmes au sein des sites de production, entre eux et à l'extérieur. Cette industrie du future « 4.0 » intègre de réelles transformations amenant des

solutions nouvelles pour les technologies et les modes d'organisation. Pour les deux secteurs d'activité industriels observés dans l'étude – l'agroalimentaire et l'aéronautique – cette mutation technologique génère de nouveaux besoins en compétences.

Ainsi dans l'industrie alimentaire les mutations technologiques entraînent principalement une réduction du nombre d'opérateurs, un développement des postes de conduite de machine et de conduite de ligne et l'intégration accentuée d'automatisme et d'innovations technologiques dans les fonctions de maintenance.

Ces mutations génèrent des besoins en intérim importants sur les métiers suivants :

- Opérateur de production ;
- Conducteur de ligne ;
- Pilote de ligne de production ;
- Technicien de maintenance ;
- et Agent de maintenance.

Ces évolutions s'accompagnent également de nouveaux besoins en compétences liés aux impacts du numérique. A titre illustratif pour le métier de conducteur de machine agroalimentaire, ces nouvelles compétences portent sur :

- Le suivi de plusieurs lignes de production en simultané en utilisant des outils de contrôle ;
- L'utilisation, la manipulation et l'interprétation des données des nouveaux outils de contrôle (rayon X...) ;
- La réalisation d'une maintenance de niveau 1 voire 2 sur des équipements automatisés et robotisés (compétences en programmation robotique, électromécanique, électronique) ;
- La connaissance et la sensibilisation des opérateurs de production aux respects des consignes de tri et de limitation du gaspillage alimentaire.

Dans l'industrie aéronautique, l'automatisation et la robotisation du processus industriel rendues nécessaires par la montée en cadence, impactent l'ensemble des fonctions de production (usinage, assemblage, soudage...) : la fonction d'assemblage étant particulièrement impactée par cette tendance. De fortes tensions sont par ailleurs identifiées sur les métiers de peintre en aéronautique et de monteur câbleur.

Face à ces évolutions de nouveaux besoins en compétences émergent. A titre illustratif, pour le métier de soudeur aéronautique, ces nouvelles compétences portent sur :

- La maîtrise des procédés et techniques de soudure liées aux nouveaux matériaux ;
- Le réglage et la réalisation de la maintenance de premier niveau sur des machines complexes ;
- La compréhension et l'interprétation des données issues des outils numériques pour le contrôle et la conformité des pièces soudées.

Le secteur des activités de la logistique connaît de profondes mutations en lien avec l'accroissement de l'activité, l'intégration croissante des technologies digitales, le développement de l'omnicanal ou encore la plus grande prise en compte des enjeux de RSE et de développement durable.

La mécanisation et la digitalisation accrue des entrepôts entraîne un accroissement des besoins en recrutement sur des métiers tels que :

- Le technicien de maintenance qualifié ;
- L'inventoriste ;
- Le gestionnaire de stocks ;
- Le chef de projet IT/informatique/analyse de données ;

- et Le responsable de process informatique.

Même si le recours à l'intérim reste ciblé en priorité sur les métiers les moins qualifiés, les ETT/ETTI constatent une augmentation régulière de recours à des salariés intérimaires plus qualifiés. La poursuite de la croissance de la demande devrait générer des besoins en recrutement en hausse qui pourraient augmenter le niveau de recours à l'intérim.

Ces évolutions s'accompagnent également de nouveaux besoins en compétences liées au numérique. A titre illustratif, pour le métier de cariste, ces nouvelles compétences portent sur :

- L'utilisation des interfaces numériques (logiciels) et des outils digitaux identifiant les colis à charger / décharger et leur emplacement ;
- L'interprétation et l'analyse des données des bordereaux numériques de livraison et d'enregistrement (qualité, quantité) et l'alerte en cas d'anomalie ;
- La manipulation de plusieurs types d'engins de levage et de manutention (pour s'adapter aux différents produits) ;
- La manipulation des outils de manutention dans des espaces restreints (containers plus chargés).

Les constats et analyses prospectives contenues dans ces études réalisées avant la crise sanitaire restent d'actualité car elles s'appuient sur des tendances fortes s'inscrivant dans le moyen et long terme.

En outre, en vue d'avoir une approche exhaustive et actualisée, la CPNE de la branche a également recensé des besoins en compétences et en qualifications qui :

- Pour une part, relèvent de besoins régulièrement exprimés par les entreprises utilisatrices et constituent des opportunités d'emploi et de parcours professionnels pour les salariés intérimaires en CDI ;
- Et pour une autre part, émergent depuis la crise sanitaire et constitueront un volume important de la demande de salariés intérimaires qualifiés dans les prochaines années.

Ainsi les métiers relevant des secteurs d'activité identifiés par l'OIR et l'OPCO AKTO ont été complétés notamment dans le champ du médical, du médicosocial et du numérique.

Article 3-3 – Liste des certifications retenues

Afin de renforcer et de sécuriser les compétences et les qualifications des salariés intérimaires en CDI et de permettre aux ETT/ETTI de les positionner ou repositionner sur l'ensemble des métiers identifiés, les partenaires sociaux de la branche souhaitent favoriser la mobilisation de la Pro-A sur des certifications professionnelles en lien avec ces métiers cibles.

En conséquence, les parties signataires définissent en annexe du présent accord, la liste des métiers et des certifications professionnelles associées.

Article 4 – Durée de la PRO-A

La durée minimale de la Pro-A est comprise entre 6 et 12 mois. En application de la législation en vigueur, cette durée peut être allongée jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires suivants :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel ;
- Les personnes inscrites depuis plus d'1 an sur la liste des demandeurs d'emploi ;

DS DS DS DS DS DS DS


- Les personnes bénéficiaires des minima sociaux ou ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion.

Les actions de formation prévues dans le cadre de la Pro-A sont d'une durée comprise entre 15% et 25% de la durée totale de la période sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Article 5 – Modalités de mise en œuvre de la PRO-A

La mise en place de la Pro-A fait l'objet d'un avenant au contrat de travail du salarié intérimaire en CDI qui est déposé auprès de l'OPCO AKTO.

Cet avenant suspend l'exécution du contrat de travail du salarié intérimaire en CDI et prend la forme d'une lettre de mission-formation.

Les actions de formation réalisées dans le cadre de la Pro-A peuvent se dérouler :

- Soit pendant le temps de travail avec maintien par l'employeur de la rémunération correspondant, pour le salarié intérimaire en CDI, au salaire de la mission en cours ou de la dernière mission sans pouvoir être inférieure à la rémunération mensuelle minimale garantie ;
- Soit en tout ou partie en dehors du temps de travail, à l'initiative du salarié intérimaire en CDI ou de l'employeur, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Durant l'action de formation réalisée dans le cadre de la Pro-A, le salarié intérimaire en CDI doit être accompagné par un tuteur ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation spécifique si nécessaire.

Article 6 – Conditions de prise en charge de la Pro-A

Les actions de formation réalisées dans le cadre la Pro-A sont financées sur les fonds légaux de l'OPCO AKTO destinés à l'alternance, sur la base des conditions de prise en charge fixées par la branche et pilotées par la SPP du travail temporaire.

Le forfait de prise en charge de l'action de formation réalisée dans le cadre de la Pro-A est fixé à 17 euros de l'heure et finance en tout ou partie :

- Les actions de positionnement, d'évaluation et d'accompagnement mises en œuvre par un organisme de formation externe,
- Les coûts pédagogiques, les frais annexes du salarié ainsi que les salaires dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la liste déterminée par la CPNE de la branche un bilan spécifique de l'impact de ce forfait sera réalisé par la CPNE de la branche. Au vu du bilan, la CPNE de la branche pourra le cas échéant modifier le forfait de prise en charge de la Pro-A.

Article 7 – Champ d'application de l'accord

Le présent accord s'applique aux ETT/ETTI situées sur le territoire métropolitain et dans les départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer (DROM-COM).



Article 8 – Durée et entrée en vigueur de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée et entre en vigueur le lendemain du jour de la parution au Journal Officiel de son arrêté d'extension.

Article 9 – Dispositions particulières aux entreprises de moins de 50 salariés

Les parties signataires conviennent que le contenu du présent accord ne justifie pas, au regard de son objet, de prévoir des stipulations spécifiques en application de l'article L. 2232-10-1 du code du travail.

Article 10 – Suivi de l'accord

Les partenaires sociaux de la branche confient à la CPNE de la branche le soin de piloter les conditions de mises en œuvre du présent accord et d'en assurer le suivi.

Article 11 – Suivi de l'actualisation de la liste de certifications professionnelles de branche

Afin de pouvoir procéder à l'actualisation de la liste des certifications professionnelles fixée en annexe du présent accord, les parties signataires confient à l'OIR et à l'OPCO AKTO le soin d'éclairer les partenaires sociaux de la branche sur les transformations d'emploi, de compétences et de qualifications constatées dans les secteurs d'activité ayant recours à l'intérim.

La CPNE de la branche qui a un rôle prépondérant dans l'actualisation de la liste des certifications professionnelles, sera chargée d'examiner régulièrement la pertinence de son contenu au regard notamment de l'évolution du contexte économique et des travaux conduits par l'OIR et l'OPCO AKTO.

Article 12 – Révision et dénonciation de l'accord

Le présent accord peut être révisé conformément aux dispositions des articles L. 2261-7 et suivants du code du travail.

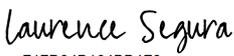
Il peut être dénoncé dans les conditions prévues aux articles L. 2261-9 et suivants du code du travail.

Article 13 – Dépôt et extension

Le présent accord fera l'objet des formalités de dépôt dans les conditions prévues aux articles L.2231-6, L.2261-1 et D.2231-2 du code du travail ainsi que les formalités nécessaires à son extension.

Fait à Paris, le 22 janvier 2021, en un exemplaire signé par voie électronique,



<p>CGT INTERIM</p> <p>DocuSigned by:  61AA6C0B670B496...</p>	<p>CFDT – Fédération des services</p> <p>DocuSigned by:  717D34B164BB4F8...</p>
<p>UNSA – Fédération commerce et services</p> <p>DocuSigned by:  369D53958F35401...</p>	<p>FORCE OUVRIERE</p> <p>DocuSigned by:  8AA92A759EA545E...</p>
<p>CFTC – INTERIM</p> <p>DocuSigned by:  3691D0C76F94401...</p>	<p>CFE – CGC – FNECS</p> <p>DocuSigned by:  8E5D211FBD6E4CC...</p>
<p>PRISM'EMPLOI</p> <p>DocuSigned by:  72DBB110DCEB493...</p>	









ANNEXE – LISTE DES CERTIFICATIONS ELIGIBLES A LA PRO-A POUR LES SALARIES INTERIMAIRES EN CDI

Secteur	Sous-filière	Métier identifié	Diplôme	Code RNCP
Logistique / Transport	Logistique	Préparateur de commandes	TP Préparateur de Commandes en Entrepôt	RNCP34860 (niveau 3)
			BAC PRO Logistique	RNCP1120 (niveau 4)
			CAP Opérateur logistique	RNCP22689 (niveau 3)
		Magasinier Cariste	TP Cariste d'entrepôt	RNCP34857 (niveau 3)
			TP Agent magasinier	RNCP1852 (niveau 3)
			TP Cariste d'entrepôt	RNCP310 (niveau 3)
		Gestionnaire de stocks	TP Technicien en logistique d'entreposage marchandises dans l'entrepôt	RNCP31950 (niveau 5)
		Chef d'équipe	CQP animateur d'équipe en logistique	RNCP25600 (sans niveau)
			TP Technicien en logistique d'entreposage	RNCP1899 (niveau 4)
		Responsable logistique	TP Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique	RNCP1901 (niveau 5) RNCP17989 (niveau 5)
	Master Gestion de production, logistique, achats		RNCP34032 (niveau 7)	
	Transport	Chauffeur VL	TP Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	RNCP34150 (niveau 3)
		Chauffeur PL	TP Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	RNCP1884 (niveau 3)









		Chauffeur SPL	TP Conducteur du transport routier marchandises sur tous véhicules	RNCP1883 (niveau 3)
		Chauffeur TP	TP Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	RNCP1884 (niveau 3)
		Chauffeur de bus	CAP Agent d'accueil et de conduite routière-transport de voyageurs	RNCP2714 (niveau 3)
			TP Conducteur de transport en commun sur route	RNCP31085 (niveau 3)
		Responsable d'exploitation de transport de marchandise	TP Technicien supérieur du transport terrestre de marchandises	RNCP23623 (niveau 5)
			BTS Transport et prestations logistiques	RNCP12798 (niveau 5)
		Agent d'exploitation en transport	BAC PRO Organisation des transports de marchandise	RNCP34954 (niveau 4)
Industrie	Machines	Conducteur de machines / Conducteur ou pilote de lignes	CQP Conducteur de ligne du secteur alimentaire	RNCP29213 (niveau 4)
			TP Conducteur d'appareils de l'industrie chimique	RNCP1841 (niveau 3)
			TP Conducteur d'installations et de machines automatisées	RNCP184 (niveau 3)
			CQP Pilote de systèmes de production automatisée	RNCP34174 (niveau 4)
			Conducteur de ligne de conditionnement des industries chimiques	RNCP17295 (sans niveau)
			CAP Conducteur d'installation de production	RNCP14868 (niveau 3)









			BAC PRO Pilote de ligne de production	RNCP14689 (niveau 4)
			CQP/CQPM Conducteur de systèmes de production automatisée	RNCP23022 (sans niveau)
			Technicien en pharmacie et cosmétique industrielle	RNCP12811 (niveau 4)
			CQP Conducteur de ligne – Production de boissons	RNCP9415 (sans niveau)
			CQP Conducteur de ligne dans la transformation laitière	RNCP24889 (niveau 4)
		Superviseur / animateur / Responsable d'équipe de production	CQP Animateur d'équipe de logistique des industries chimiques	RNCP26309 (sans niveau)
			CQP Animateur d'équipe de conditionnement des industries chimiques	RNCP26295 (sans niveau)
			CQP/CQPI Animateur d'équipe domaine industriel	RNCP28250 (sans niveau)
			CQP Animateur d'équipe en production	RNCP23059 (sans niveau)
			CQP/CQPM Animateur d'équipe autonome de production	RNCP28229 (sans niveau)
			CQP Animateur d'équipe de production des industries chimiques	RNCP17293 (sans niveau)
			CQP Animateur d'équipe caoutchouc	RNCP15847 (sans niveau)
			CQP Responsable d'équipe de production du secteur alimentaire	RNCP28789 (niveau 5)

^{DS}
AW

^{DS}
LS

^{DS}
OL

^{DS}
NF

^{DS}
AM

^{DS}
TD

^{DS}
GL

			CQP/CQPM Responsable d'équipe autonome	RNCP28230 (sans niveau)
		Opérateur de production	Opérateur de production en électronique	RNCP4018 (niveau 3)
			Opérateur de production en cartes électroniques	RNCP1351 (niveau 3)
			Opérateur de production des industries de la santé	RNCP11889 (niveau 4)
			Opérateur de production au sol de fret ferroviaire	RNCP23646 (niveau 4)
			CQP Opérateur de production dans la transformation laitière	RNCP24886 (niveau 3)
			Certificat d'opérateur de production	RNCP1333 (niveau 3)
			CAP Conducteur d'installations de production	RNCP14868 (niveau 3)
		Conducteur de production	BAC PRO Bio industries de transformation	RNCP7586 (niveau 4)
		Agent de fabrication	TP Agent de fabrication industrielle	RNCP202 (niveau 3)
			Agent technique de fabrication des industries graphiques	RNCP6556 (niveau 4)
			Agent technique de fabrication des industries graphiques	RNCP12805 (niveau 4)
			TP Agent de maîtrise fabrication bois bâtiment ameublement	RNCP1790 (niveau 4)

DS
AW

DS
LS

DS
OL

DS
NF

DS
AM

DS
TD

DS
GL

			BAC PRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés	RNCP4099 (niveau 4)
		Animateur QHSE	Licence PRO Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	RNCP30098 (niveau 6)
		Responsable qualité	Titre ingénieur Diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité métrologie-qualité, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France	RNCP29114 (niveau 7)
	Productique	Opérateur usinage CN	TP Opérateur régleur en usinage	RNCP3106 (niveau 3)
			TP Opérateur régleur en usinage assisté par ordinateur	RNCP34739 (niveau 3)
			TP Opérateur régleur d'usinage en commande numérique	RNCP22894 (niveau 3)
		Technicien d'usinage	TP Technicien d'atelier en usinage	RNCP1936 (niveau 4)
			CQP/CQPM Technicien d'usinage sur machines-outils à commande numérique	RNCP28243 (sans niveau)
			TP Technicien d'usinage en commande numérique	RNCP24806 (niveau 4)
			BAC PRO Technicien d'usinage	RNCP420 (niveau 4)

^{DS}
AW

^{DS}
LS

^{DS}
OC

^{DS}
NF

^{DS}
AM

^{DS}
TD

^{DS}
GL

		Technicien Méthodes	TP Technicien méthodes en chaudronnerie et tuyauterie industrielle	RNCP1246 (niveau 4)
			TP Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique	RNCP17989 (niveau 5)
			TP Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique	RNCP1901 (niveau 5)
			TP Technicien supérieur méthodes produit process	RNCP34149 (niveau 5)
			TP Technicien méthodes et préparation en mécanique générale	RNCP1874 (niveau 4)
			TP Technicien méthodes et préparation en mécanique industrielle	RNCP5889 (niveau 4)
			Technicien supérieur méthodes produit process	RNCP7159 (niveau 5)
			Technicien supérieur méthodes industrialisation	RNCP1881 (niveau 5)
		Animateur d'équipe	CQP Animateur d'équipe en production	RNCP23059 (sans niveau)
		Technicien QHSE	Licence PRO Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	RNCP30098 (niveau 6)
Ajustage / Montage / Assemblage	Ajusteur / Monteur / Régleur	CQP/CQPM Ajusteur monteur de structures aéronefs	RNCP24895 (sans niveau)	
		Opérateur en mécanique générale : option fraiseur,	RNCP17159 (niveau 3)	









			option tourneur, option ajusteur monteur (CTM)	
			TP Ajusteur monteur aéronautique	RNCP34505 (niveau 3)
			Fraiseur, tourneur et ajusteur monteur (CTM)	RNCP4630 (niveau 3)
			TP Monteur qualifié d'équipements industriels	RNCP7142 (niveau 3)
			BAC PRO Plastiques et composites	RNCP7585 (niveau 4)
		Pilote d'installation des industries de process	BAC Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	RNCP14901 (niveau 4)
		Outilleur / Mouliste	BAC PRO Technicien outilleur	RNCP422 (niveau 4)
			TP Mécanicien outilleur en découpage et emboutissage	RNCP245 (niveau 3)
		Chaudronnier	TP Chaudronnier	RNCP1853 (niveau 3)
			TP Chaudronnier formeur aéronautique	RNCP34135 (niveau 3)
			CQP/CQPM Chaudronnier d'atelier	RNCP21801 (sans niveau)
			Certificat de Qualification Technique 1 ^{er} degré Métaux en feuilles, option chaudronnier	RNCP2050 (niveau 3)
			TP Chaudronnier aéronautique	RNCP1873 (niveau 3)
			CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage	RNCP27470 (niveau 3)
		Tuyauteur	TP Tuyauteur industriel	RNCP34612 (niveau 3)

^{DS}
AW

^{DS}
LS

^{DS}
AL

^{DS}
NF

^{DS}
AM

^{DS}
TD

^{DS}
GL

		Conducteur régleur d'équipements fabrication mécanique (robot pliage et robot laser découpe)	TP Opérateur régleur en usinage assisté par ordinateur	RNCP34739 (niveau 3)
		Soudeur	TP Soudeur	RNCP9467 (niveau 3)
			TP Soudeur à l'arc électrode enrobée et TIG (tungsten-inert gas)	RNCP1862 (niveau 3)
			TP Soudeur assembleur industriel	RNCP34502 (niveau 3)
			Soudeur TIG et semi-automatique	RNCP21655 (niveau 3)
			TP Soudeur à l'arc semi-automatique	RNCP1864 (niveau 3)
			CQP/CQPM Soudeur industriel	RNCP19460 (sans niveau)
			TP Soudeur TIG électrode enrobée	RNCP34738 (niveau 3)
	Maintenance	Technicien de maintenance	TP Electromécanicien de maintenance industrielle	RNCP5919 (niveau 3)
			MC5 Maintenance en équipement thermique individuel	RNCP730 (niveau 3)
			CQP Agent de maintenance du secteur alimentaire	RNCP28791 (niveau 3)
			TP Electricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés	RNCP32297 (niveau 3)
			TP Technicien de maintenance industrielle	RNCP211 (niveau 4)
			BAC PRO Maintenance des équipements industrielles	RNCP3632 (niveau 4)









			CAPA Option Industries agro-alimentaires (IAA), spécialité ouvrier de conduite de machine automatisée de fabrication ou de conditionnement en agro-alimentaire (OCMAA)	RNCP2338 (niveau 3)
		Technicien en automatisme	TP Technicien d'usinage en commande numérique	RNCP24806 (niveau 4)
		Technicien méthodes	TP Technicien supérieur méthodes produit process	RNCP7159 (niveau 5)
		Pilote d'installation des industries de process	BAC PRO Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	RNCP14901 (niveau 4)
		Mécanicien	TP Mécanicien de maintenance automobile	RNCP27118 (niveau 3)
			CQP Mécanicien de maintenance automobile	RNCP34334 (niveau 3)
			BAC PRO Maintenance des véhicules	RNCP19117 (niveau 4)
		Animateur d'équipe maintenance	CQP Animateur d'équipe de maintenance des industries chimiques	RNCP26296 (sans niveau)
		Electromécanicien technicien	TP Electromécanicien de maintenance industrielle	RNCP5919 (niveau 3)
BTP	Fibre Optique	Tireur de câbles	TP Installateur de réseaux de télécommunication	RNCP30980 (niveau 3)
		Monteur raccordeur	CQP Monteur raccordeur FTTH (fiber to the home)	RNCP27065 (sans niveau)
		Technicien fibre optique	TP Installateur de réseaux de télécommunication	RNCP30980 (niveau 3)

DS
AWDS
LSDS
OLDS
NFDS
AMDS
TDDS
GL

		Chef de chantier	TP Technicien de réseaux de télécommunication	RNCP30999 (niveau 4)
	Gros Œuvre	Maçon traditionnel	TP Maçon	RNCP435 (niveau 3)
			BP Maçon	RNCP31210 (niveau 4)
		Maçon finisseur	TP Maçon	RNCP435 (niveau 3)
		Coffreur bancheur	TP Coffreur bancheur	RNCP25494 (niveau 3)
		Coffreur boiseur	TP Coffreur bancheur	RNCP25494 (niveau 3)
		Chef d'équipe gros œuvre	TP Chef d'équipe gros œuvre	RNCP34282 (niveau 4)
		Chef de chantier gros œuvre	TP Chef de chantier gros œuvre	RNCP1863 (niveau 5)
	Travaux Publics	Maçon TP	TP Constructeur professionnel en voirie et réseaux	RNCP391 (niveau 3)
		Maçon VRD	TP Maçon en voirie et réseaux divers	RNCP31605 (niveau 3)
		Canalisateur	TP Canalisateur	RNCP407 (niveau 3)
		Monteur réseaux souterrains	TP Monteur de réseaux électriques aéro-souterrains	RNCP401 (niveau 3)
		Chef d'équipe TP	TP Chef d'équipe TP génie civil	RNCP34542 (niveau 4)
		Chef de chantier TP	TP Chef de chantier travaux publics, routes et canalisations	RNCP4855 (niveau 4)
	Second Œuvre	Technicien/Monteur installations thermiques	TP Technicien installateur en chauffage, climatisation, sanitaire et énergies renouvelables	RNCP22270 (niveau 4)
			Bac Pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	RNCP 4433 (niveau 4)

^{DS}
AW

^{DS}
LS

^{DS}
OL

^{DS}
NF

^{DS}
AM

^{DS}
TD

^{DS}
GL

		Etancheur	Etancheur/bardeur du bâtiment	RNCP32160 (niveau 3)
			CAP Etancheur du bâtiment et des travaux publics	RNCP1141 (niveau 3)
		Technicien CVC	TP Technicien de maintenance CVC	RNCP34159 (niveau 4)
		Peintre	TP Peintre en bâtiment	RNCP319 (niveau 3)
		Carreleur	TP Carreleur	RNCP437 (niveau 3)
		Chef d'équipe	TP Chef d'équipe aménagement-finitions	RNCP34141 (niveau 4)
		Chef de chantier	TP Chef de chantier gros œuvre	RNCP1863 (niveau 5)
	Electricité	Electricien bâtiment	TP Electricien d'équipement du bâtiment	RNCP31116 (niveau 3)
			BP Electricien	RNCP27774 (niveau 4)
			CAP Electricien	RNCP30328 (niveau 3)
		Electricien Industrie	TP Electricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés	RNCP32297 (niveau 3)
		Monteur réseaux électriques	BP Electricien	RNCP27774 (niveau 4)
			CAP Electricien	RNCP30328 (niveau 3)
Monteur câbleur / monteur électricien		CQP/CQPM Ajusteur monteur de structures aéronefs	RNCP24895 (sans niveau)	
		CQP/CQPM intégrateur câbleur aéronautique	RNCP24884 (sans niveau)	
	CAP Préparation réalisation ouvrages électriques	RNCP2436 (niveau 3)		
Electricien tertiaire	TP Electricien d'équipement du bâtiment	RNCP31116 (niveau 3)		

DS
RW

DS
LS

DS
OL

DS
NF

DS
AM

DS
TD

DS
GL

		Chef d'équipe	Chef d'équipe d'exploitation et de maintenance d'électrotechnique	RNCP31949 (niveau 5)
		Chef de chantier	BAC PRO Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants	RNCP427 (niveau 4)
Environnement/Energie	Energie	Technicien en énergétique	Licence PRO Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique (fiche nationale)	RNCP30121 (niveau 6)
Tertiaire	Restauration	Commis de cuisine	CQP Commis de cuisine	RNCP31053 (niveau 3)
		Cuisinier	TP Cuisinier	RNCP34095 (niveau 3)
		Agent de restauration polyvalent	TP Agent de restauration	RNCP280 (niveau 3)
		Serveur	TP Serveur en restauration	RNCP34422 (niveau 3)
			Serveur en restauration	RNCP31402 (niveau 3)
			CQP Serveur en restauration	RNCP4080 (sans niveau)
	Responsable restauration	CQP Responsable point de restauration	RNCP31343 (sans niveau)	
	Commerce / Vente / Grande distribution	Boucher	CAP Boucher	RNCP6993 (niveau 3)
			Préparateur, vendeur : option boucherie, option charcuterie-traiteur (CTM)	RNCP34311 (niveau 3)
		Manager de rayon / chef de rayon	Licence PRO Commercialisation des produits alimentaires (fiche nationale)	RNCP30055 (niveau 6)
		Commercial / conseiller en vente / vendeur	BAC PRO Commerce	RNCP759 (niveau 4)
	Hôtellerie	Agent d'accueil / standardiste	BAC PRO Métiers de l'accueil	RNCP32049 (niveau 4)









		Employé d'étage	TP Employé d'étage en hôtellerie	RNCP32342 (niveau 3)
		Gouvernant	TP Gouvernant en hôtellerie	RNCP34421 (niveau 4)
		Gouvernant établissement de santé	CQP Gouvernant établissement santé	RNCP31317 (sans niveau)
		Réceptionniste	TP Réceptionniste en hôtellerie	RNCP34157 (niveau 4)
		Maître d'hôtel	CQP Maître d'hôtel	RNCP31339 (sans niveau)
	Tourisme	Agent d'escale	Agent d'accueil des voyageurs	RNCP34001 (niveau 4)
	Gestion administration	Comptable	TP Gestionnaire comptable et fiscal	RNCP31677 (niveau 5)
		Gestionnaire de paie	TP Gestionnaire de paie	RNCP4113 (niveau 5)
		Assistant RH	DUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA), option Gestion des ressources humaines (GRH)	RNCP20652 (niveau 5)
		Conseiller commercial / technico-commercial	DUT Techniques de commercialisation	RNCP2927 (niveau 5)
	Secrétariat bureautique	Assistant RH	DUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA), option Gestion des ressources humaines (GRH)	RNCP20652 (niveau 5)
		Commercial / attaché commercial	Licence PRO Management des activités commerciales	RNCP30095 (niveau 6)
	Banque / Finance / Assurance	Conseiller banque / assurance	Licence PRO Assurance, banque, finance : supports opérationnels	RNCP34025 (niveau 6)
		Responsable client / chargé de clientèle	Licence PRO Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	RNCP30181 (niveau 6)

DS
AWDS
LSDS
OCDS
NFDS
AMDS
TDDS
GL

	Relation clients à distance	Conseiller clientèle	TP Conseiller relation client à distance	RNCP12504 (niveau 4)
		Conseiller clientèle assurance à distance	BTS management des unités commerciales	RNCP462 (niveau 5)
			BTS Négociation et Relation Client	RNCP474 (niveau 5)
		Conseiller clientèle banque à distance	BTS management des unités commerciales	RNCP462 (niveau 5)
			BTS Négociation et Relation Client	RNCP474 (niveau 5)
		Superviseur	TP Manager d'équipe relation client à distance	RNCP32340 (niveau 5)
		Formateur	TP Formateur professionnel d'adultes	RNCP247 (niveau 5)
	Chef de plateau	TP Formateur professionnel d'adultes	RNCP247 (niveau 5)	
	Médical	Secrétaire médicale	Secrétaire médicale et médico-sociale - assistante médico-sociale	RNCP11893 (niveau 4)
			Secrétaire médicale	RNCP5497 (niveau 4)
		Aide-soignant	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	RNCP4495 (niveau 3)
		Accompagnant éducatif et social	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	RNCP25467 (niveau 3)
		Assistant éducatif / aide maternelle / nourrisse	CAP Accompagnant éducatif petite enfance	RNCP28048 (niveau 3)
		Infirmier	Diplôme d'Etat infirmier de bloc opératoire	RNCP34862 (niveau 6)
Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade licence	RNCP8940 (niveau 6)			



			Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	RNCP18367 (niveau 7)
			Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée reconnu au grade universitaire de master	RNCP31191 (niveau 7)
		Assistant de régulation médicale	Assistant de régulation médicale	RNCP32032 (niveau 5)
		Manipulateur d'électroradiologie médicale	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	RNCP4858 (niveau 5)
		Technicien en imagerie médicale	Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	RNCP34541 (niveau 6)
		Auxiliaire de puériculture	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	RNCP4496 (niveau 3)
		Technicien de laboratoire	TP Technicien de laboratoire	RNCP7139 (niveau 4)
			Licence PRO Maintenance et technologies : technique médicale et biomédicale	RNCP25526 (niveau 6)
			Licence PRO Mention « Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale »	RNCP25864 (niveau 6)
			Licence PRO Santé, spécialité Technicien de l'information médicale	RNCP23007 (niveau 6)
			Licence PRO Santé, spécialité Technicien de l'information médicale	RNCP14737 (niveau 6)
	Numérique	Technicien réseau fibre	Technicien des réseaux très haut débit	RNCP35001 (niveau 4)

DS
AWDS
LSDS
ALDS
NFDS
AMDS
TDDS
GL

		Automaticien	Responsable opérationnel en automatisme	RNCP14394 (niveau 6)
			Analyste programmeur en automatisme et informatique industrielle	RNCP15160 (niveau 5)
			TP Technicien supérieur en automatique et informatique industrielle	RNCP1876 (niveau 5)
		Technicien support informatique / technicien réseau	Gestionnaire en maintenance et support informatique	RNCP34602 (niveau 5)
		Webmaster / développeur intégrateur web	Développeur web	RNCP32173 (niveau 5)
		Web designer/ webmaster / web concepteur	Développeur web	RNCP13595 (niveau 5)
		Informaticien de développement / développeur web	TP Développeur web et web mobile	RNCP31114 (niveau 5)
		Développeur d'application	Développeur d'application	RNCP27099 (niveau 6)
		Concepteur développeur d'applications Informatiques	TP Concepteur développeur d'applications	RNCP31678 (niveau 6)
		Technicien réseaux	TP Technicien réseaux et télécommunications d'entreprise	RNCP226 (niveau 4)
		Développeur DATA intelligence artificielle	Développeur en intelligence artificielle	RNCP34757 (niveau 6)
		Concepteur développeur informatique	Développeur informatique	RNCP34253 (niveau 5)
DATA Analyste / business Analyste	DATA Analyst	RNCP34964 (niveau 6)		

DS
AW

DS
LS

DS
OC

DS
NF

DS
AM

DS
TD

DS
GL

		DATA Scientist / chef de projet DATA	DATA Scientist	RNCP34545 (niveau 7)
		Administrateur systèmes d'information	Opérateur en cybersécurité	RNCP34975 (niveau 5)
		Architecte en systèmes d'information	Expert en informatique et systèmes d'information (cybersécurité et cloud computing, ou architecture big data)	RNCP34567 (niveau 7)
			Architecte réseaux et cybersécurité (MS)	RNCP32121 (niveau 7)







